

Candidature de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO - Recherche de mécénat

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre de l'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Ville de Besançon s'est engagée à rédiger un plan de gestion, de conservation et de développement durable de son patrimoine fortifié qui s'articule autour de 6 problématiques : patrimoine, urbanisme, culture, pédagogique et recherche, dimension citoyenne, tourisme et communication.

La Ville de Besançon souhaite à travers une politique de mécénat, faire participer les acteurs économiques à différents projets. Ce mécénat, outre le soutien financier espéré, permettrait de toucher une plus large population (clientèle, fournisseur...) et permettrait également aux employés de ces entreprises de s'approprier les projets de rénovation et de conservation portés par leur Ville dans le cadre de la candidature de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La constitution d'un club de partenaires est envisagée. Ce projet sera porté en collaboration avec le service Économique du Grand Besançon.

Il serait demandé aux mécènes d'apporter :

- soit une aide financière pour soutenir les projets mentionnés dans le plan de gestion,
- soit un soutien logistique, technique et humain dans la réalisation de ces projets.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les demandes de partenariat auprès de sociétés privées, à les inscrire en recettes au chapitre 74.324.7478.4837.41042 et à les réaffecter en dépenses au chapitre 011.324.6042.4837.41042 par décision modificative au budget de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.